

# L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DES FEMMES DANS LE BÂTIMENT



## Chiffres clés

**L**es femmes représentent en France 45,4 % de la population active, mais dans le secteur du Bâtiment, elles ne représentaient que 8,4 % de l'effectif total du secteur en 1998. La part des femmes ouvrières est traditionnellement plus importante dans les métiers du second œuvre où elles oscillent entre 1,4 % et 2,8 % des effectifs alors que dans le gros œuvre BTP elles demeurent à 1 % des effectifs concernés.

**Pendant longtemps, les femmes ont souffert de l'inégalité par rapport à leurs homologues masculins sur le marché du travail. Une « dynamique en faveur de l'égalité professionnelle des femmes » a vu le jour en France, s'appuyant sur le texte législatif du 9 mai 2001, loi relative à l'égalité professionnelle.**

**Jérôme BAUDRILLART**

**L**a création d'un partenariat permettra d'organiser, de mettre en œuvre et d'arriver à des résultats concrets. Les organismes consultés pour l'action de partenariat sont les services publics de l'emploi notamment l'ANPE, l'AFPA et l'ASSEDIC. Les partenaires doivent collaborer ensemble et collecter les ressources pécuniaires nécessaires pour financer l'action.

### La sensibilisation passe par la communication

Pour sensibiliser, il est nécessaire d'informer et de développer des actions de communication à

destination du grand public. L'objectif de la stratégie de communication est de faire connaître la réalité des métiers du Bâtiment et de cerner la place des femmes dans ce secteur d'activité. Ces actions doivent être relayées par des réseaux d'institutionnels. La communication Média est déclinée en spots radio, télévision et campagne d'affichage. Le hors média est composé des forums associant un large public, parents, élèves, institutions, entreprises et des femmes en recherche d'emploi.

### Les femmes doivent être sur un pied d'égalité avec les hommes

L'AFPA (Association Nationale pour la Formation pour Adultes), donne aux personnes une formation pour travailler dans les métiers du BTP. Comme l'explique Omar Bendahman, directeur départemental de l'AFPA Centre de Lardy Essonne : « *On communique sur les métiers du Bâtiment en essayant de les féminiser. Les plaquettes sont à double entrée hommes-femmes.* » L'association ne pratique pas de différenciation dans les méthodes pédagogiques. Elle intervient de la même façon pour expliquer les bases indispensables à l'exercice du métier. Selon Omar Bendahman, il n'existe pas de procédure particulière de recrutement des femmes afin

d'éviter toute discrimination envers les hommes. Pour promouvoir cette égalité, les procédures de recrutement des femmes sont identiques à celles des hommes. « *On veut les mêmes motivations pour tous* » dit Omar Bendahman. Seule la politique de communication est différenciée pas le recrutement. Les métiers du Bâtiment ont besoin de compétences et rencontrent des difficultés de recrutement. Il est judicieux de démontrer à un chef d'entreprise que d'employer une femme peut constituer un atout pour son établissement. Les femmes peuvent répondre aux besoins des entreprises car elles ont une sensibilité particulière dans certains domaines comme la finition des peintures. Cependant, il existe une réelle disparité des femmes en fonction des métiers du BTP. Comme l'indique Omar Bendahman : « *sur le gros œuvre, c'est à dire les chantiers, le nombre de femmes est quasi inexistant, alors que sur le second œuvre, métiers de la peinture, du carrelage, leur nombre est de plus en plus élevé.* » ■